

LA CFDT A L'ÉCOLOGIE

Pour la CAPM des administrateurs civils

Des élus qui souhaitent voir l'encadrement supérieur mieux associé aux réformes

La CFDT est l'organisation syndicale la plus représentative des administrateurs civils avec 55 % des voix lors des élections à la CAP interministérielle en 2011.

De manière générale, la CFDT demande que l'encadrement supérieur de l'État, et tout particulièrement les administrateurs civils, soient mieux associés aux réformes. Le dialogue et la concertation sont, en effet, les éléments indispensables d'une réforme de qualité, mais aussi les conditions d'une amélioration de la performance. Il faut parler du sens de l'action publique avec une ambition réformatrice.

Pour une renégociation des conditions d'accès au GRAF

En matière statutaire, la CFDT souhaite une amélioration significative de l'accès au grade d'administrateur général. À la demande de la CFDT, la DGAFP a accepté la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet. Il s'agit notamment de régler les difficultés pratiques à faire

fonctionner l'accès au grade à accès fonctionnel (GRAF) pour les emplois spécifiques à chaque ministère, faute de marges de manœuvre laissées aux ministères gestionnaires. Les textes statutaires, notamment les arrêtés ministériels, doivent être revus de manière urgente. La CFDT continuera, en outre, d'exiger l'abrogation du contingentement de l'accès au dernier échelon de la hors-classe.

Le respect du droit à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

Les conditions de travail de plus en plus contraignantes doivent être pris en compte par les administrations de manière à respecter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.



Des élus qui défendent les administrateurs civils du ministère de l'écologie

Depuis 2011, la CFDT est la seule organisation syndicale à vous représenter à la CAP ministérielle de l'Écologie. Au fil des CAPM, elle a été amenée à évoquer différents sujets propres au ministère : ouverture du champ des perspectives d'évolution des administrateurs civils, respect des quotas sur les emplois de direction, etc.

Les élus CFDT interviennent en CAP pour une défense des administrateurs civils équitable, efficace et sans clientélisme, et pour faire évoluer les textes et règlements afin d'améliorer la reconnaissance des personnels.

Pour des administrateurs civils reconnus et valorisés

- Mettre en place un dispositif permettant aux administrateurs civils d'accéder à une large variété de postes en termes de domaines et de niveaux de responsabilité, dans toutes les directions du ministère de l'écologie.
- Valoriser les parcours diversifiés.
- ➤ Bénéficier d'une offre de formation spécifique, adaptée aux attentes de l'encadrement supérieur.

Gérer la carrière dans la durée dans un environnement général des plus chaotiques et des plus incertains

- Mettre en place des rendez-vous de carrière en vue de la mobilité et pour anticiper les retours et fins de détachement.
- Construire au sein du ministère et avec l'ensemble des directions, un dispositif de missions temporaires de qualité et géré de manière fluide permettant aux administrateurs civils qui se retrouvent sans poste de manière temporaire de pouvoir continuer à contribuer à l'action générale et à bénéficier d'une rémunération ad hoc.
- Proposer des missions toujours motivantes pour les administrateurs civils en fin de carrière.

Veiller à l'équité et à la transparence

Une transparence dans les critères de promotion à la hors-classe :

- Describer de l'administration une réelle homogénéité entre directions dans l'application des critères de promotion.
- Assurer l'égalité de traitement de tous les administrateurs civils, notamment ceux ayant un parcours diversifié.

Une transparence accrue sur la revue de l'encadrement et l'attribution des primes et des postes :

- Accroître la visibilité sur les parcours au sein du ministère.
- > Rendre compte de l'attribution des primes et des bonus par direction.
- > Rendre compte de l'attribution des emplois fonctionnels.

